

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LETTRE

RIGHT HONORABLE W. E. GLADSTONE,
MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE.

(PAR JULES GONDON.)

(Suite.)

J'avoue que le gouvernement napolitain et le général Filangieri n'entendaient rien aux principes de justice du noble lord, qui représentait à Ceylan les sentiments humanitaires de la généreuse Angleterre.

Enfin, quels furent les fruits de la justice martiale rendue au milieu de la tranquillité publique la plus admirable ? Dix-huit accusés furent mis à mort et cent quarante furent déportés, ou emprisonnés, ou battus de verges ! Parmi les condamnés à mort se trouvait un prêtre dont la culpabilité était loin d'être démontrée. Le premier magistrat de la Couronne intervint en sa faveur, et supplia lord Torrington de suspendre l'exécution, afin qu'il pût établir les preuves de son innocence. Sans égard pour la demande du premier magistrat, lord Torrington resta impitoyable : le prêtre fut mis à mort ! Ces vengeances barbares et monstrueuses s'exerçaient dans l'île de Ceylan, en 1818, à la suite de troubles qui n'avaient pas coûté une seule goutte de sang. C'est ainsi que l'Angleterre entend la répression ; c'est de cette façon qu'elle pratique la justice ; c'est avec le front encore souillé du sang qu'elle vient de verser, qu'elle ose lever la tête et parler des droits sacrés de l'humanité ! Et ce sont les familles démocratiques de la France qui applaudissent avec le plus de frénésie à cette infernale hypocrisie !

Non, l'Angleterre n'aurait pas Filangieri gouverner une de ses îles. Ses lieutenants doivent être propres à remplir un beson l'office du bourreau. Il en est autrement des hommes auxquels le roi de Naples confie le dépôt de son autorité paternelle.

Je sais que la barbarie de lord Torrington a soulevé, en Angleterre même, un cri d'épouvante et d'horreur ; mais elle a eu, comme je l'ai dit, la sanction du Gouvernement et des Chambres. C'est le point que je tiens à établir, afin de faire ressortir l'hypocrisie de la scène qui a été jouée dans la dernière séance de la session, lorsqu'à la voix de lord Palmerston, la Chambre des Communes s'est émue si sottement de ce qui se passe dans le royaume de Naples.

Vos lecteurs et les miens, Monsieur, commencent à savoir ce que valent vos révélations. Si vous jugez à propos d'entretenir la philanthropie anglaise des *criminelles* du gouvernement napolitain, vous m'exécutez sans doute de faire connaître à la France et à l'Italie les tordresses de l'Angleterre pour les gens qui méconnaissent son autorité et qui s'insurgent contre sa puissance.

Je serais curieux de savoir, Monsieur, si la Sicile était un nombre des dépendances de la couronne britannique, comment les hommes qui ont pris part aux révoltes de 1848 et 1849 eussent été châtiés par le Torrington chargé d'y exercer la justice de l'Angleterre. Nous aurions sans doute vu se renouveler les scènes qui ensanglantèrent l'Irlande en 1798. Si, sans remonter si haut, nous prenons pour points de comparaison les événements des îles Joniennes et l'échouffourée de Ceylan, les deux tiers de la population sicilienne eussent passé sous le glaive du bourreau. La Sicile s'était non seulement révoltée ; mais les insurgés étaient devenus maîtres du pays. Ils avaient établi

un gouvernement et juré, en levant la main au ciel, que "Ferdinand II ne régnerait plus jamais sur la Sicile." Le Roi avait été déclaré "paricide public." Une des premières exécutions des révoltés avait été de massacrer à coups de hache cinquante-deux hommes de police, faits prisonniers. Ils avaient pillé la demeure royale, dont tous les meubles furent détruits ou volés. Les bastions de Palerme avaient été démolis, les familles dévouées au Roi avaient eu leurs maisons saccagées. Ainsi débuta la révolution sicilienne, dont les soldats pairs et députés offrirent ensuite la couronne au duc de Gènes. Quelles proportions avec l'émeute de Ceylan !

Eh bien, Monsieur, tandis que lord Torrington ne voulait pas même que les juges se dressent la peine de rechercher les preuves de la culpabilité des émeutiers, le général Filangieri laissa vivre en paix à Palerme des hommes qui ont voté la déchéance de Ferdinand et qui ont refusé de signer la rétractation que la plupart des membres des deux Chambres révolutionnaires ont envoyée spontanément au Roi, pour se faire pardonner leur crime. Ferdinand a pardonné, non seulement à ceux qui ont fait amende honorable, mais à ceux-là même qui n'ont donné aucun signe de repentir. Parmi ces derniers, je puis citer le duc de Resuttano, le duc de Cessaro, trois fils du prince de Trabia, le baron Favara, le baron de Angelis, l'avocat Agnetta, le docteur Raffiello et un grand nombre d'autres dont la présence à Palerme atteste la clémence auguste de Ferdinand.

De grâce, dites-moi, Monsieur, en vertu de la justice Torrington et de l'humanité de l'Angleterre, quel eût été le sort de ces traitres ? Mais, ne vous en déplaise, le gouvernement napolitain est assez fort pour pouvoir se montrer clément. J'ai pensé qu'il pourrait être utile de montrer, en passant, aux habitants de la Sicile, par l'exemple de Ceylan, le sort qui serait réservé à leurs émeutiers les plus infensifs, si leur tête avait jamais la fantaisie de se placer sous le protectorat de la philanthropie britannique. Que la Sicile profite de la leçon !

CONCLUSION.

Arrivé à la fin de mon travail, je le résume.

Je crois avoir examiné avec soin vos reproches, vos accusations et vos insinuations plus perfides encore.

A quoi se réduisent les griefs articulés dans vos deux Lettres ? Que reste-t-il des récriminations qui, grâce à votre patronage, ont ému l'opinion de l'Europe et fixé l'attention de la diplomatie, indignée de l'attentat inouï et inqualifiable commis contre le gouvernement napolitain ?

J'ai trouvé dans votre libelle deux ordres de faits : ceux que vous avez vus et constatés par vous-même, et ceux dont vous devenez le narrateur sur les rumeurs les plus vagues, sur les témoignages les plus douteux et les plus suspects. Je rappelle les uns et les autres :

Vous parlez de quinze, vingt ou trente mille prisonniers politiques, d'après la croyance générale, tout en avouant qu'il ne peut y avoir aucune certitude sur ce point. Vous partagez cette croyance parce que des personnes que vous dites *intelligentes* et *considérées* la supposent fondée, et tout en ajoutant que cette assertion ne repose que sur "l'opinion, opinion raisonnée, d'après ce que je crois, mais qui n'est cependant que l'opinion."

Les quatre à cinq cents inculpés dont vous nous entretenez à propos de l'affaire du 15

mai, sont réduits, par l'acte d'accusation, à quarante six.

Vous prétendez, sur ce que vous entendez dire, que les confiscations ou séquestrations sont fréquentes. Il n'en a pas été opéré une seule.

Vous accusez, sur un *on dit*, le gouvernement de Naples de payer une pension à l'assassin Peluzzo, tandis qu'il n'a reçu que la prime offerte à quiconque s'emparerait d'un malfaiteur.

Les magistrats napolitains sont à vos yeux des monstres ou des esclaves, parce qu'ils sont amovibles et que les mieux payés ne reçoivent que quatre mille ducats de rétribution. Or, ils sont inamovibles, et 4,000 ducats, à Naples, représentent bien 40,000 fr. à dépenser à Paris, où le premier président de la Cour de Cassation n'en a que 20,000.

Les hommes qui sont au pouvoir à Naples n'attachent aucune valeur à la vie humaine, et la preuve que vous en donnez, c'est qu'ils ont comprimé, dans un bague, une révolte de forçats, dont vous confondez avec les prisonniers dont vos Lettres entretiennent lord Aberdeen.

Vous parlez d'un condamné en disant qu'il ne peut y avoir raison de craindre qu'il ne soit soumis à des tortures physiques dont vous spécifiez le mode, d'après une autorité respectable, quoique pas du tout certaine.

Vous dites qu'on vous a assuré que l'usage d'enchaîner les prisonniers deux à deux a été imaginé tout exprès pour les condamnés politiques. Or, cette coutume a été pratiquée de tout temps.

Vous insinuez que les prisonniers sont enchaînés à leurs dénonciateurs ou à des assassins, tandis que c'est précisément le contraire qui a lieu.

Vous prétendez que la société secrète de l'Unité italienne est imaginaire. Je vous ai fait connaître ses statuts, ses règlements, ses principes. Ses propres actes nous ont révélé quel est son but.

Les initiatives vous paraissent les hommes les plus purs, les plus loyaux, les plus éclairés et les plus intelligents des Etats napolitains. Toutes les pièces du procès, qui s'est terminé par leur condamnation, s'accordent à établir qu'ils se sont rendus coupables d'un crime qui, en Angleterre et ailleurs, s'appelle crime de haute trahison.

La police napolitaine agit, d'après vous, d'une manière arbitraire et brutale ; or, elle ne fait autre chose que gêner les menées des conspirateurs, qui seuls plaignent d'elle.

La magistrature de Naples, indépendante, ferme et courageuse, ne se laisse pas ébranler par les menaces des inculpés ; c'est assez pour que vous l'accusiez de céder aux exigences du pouvoir, qui n'exige d'elle que la plus stricte impartialité.

Vous racontez que les prisons sont sales et que les règlements n'y sont pas observés. Dans tous les pays du monde les détenus se plaignent des geôliers.

Le régime alimentaire vous paraît détestable, et cependant le pain que vous avez vu et goûté est sain. Vous n'avez trouvé de nauséabonde que la soupe, dont vous n'avez pas goûté et dont vous parlez d'après ce qu'on vous a assuré.

Vous décrivez des cachots qui se trouvent, d'après ce qu'on vous a rapporté, situés à vingt pieds au dessous de la mer ; mais vous ne les avez ni aperçus, ni visités, et la description que vous en donnez m'autorise à penser qu'ils sont aussi profonds et aussi sombres que ceux de notre Conciergerie, lesquels sont situés au premier étage.

Vous vous indignez au sujet des vêtements des condamnés et des chaînes qu'ils portent ; or, ils sont tout-à-fait semblables aux vêtements et aux chaînes de tous les bagnés de l'Europe.

De ce que vous signalez comme ayant été vu par vous, il n'est rien que je ne retrouve dans les bagnes ou prisons de France et des autres pays. Mais les faits graves et révoltants dont vous vous autorisez pour reprocher au gouvernement de Naples sa barbarie, sa cruauté, sa férocité, sont précisément ceux que vous n'avez pas vus, dont vous entretenez lord Aberdeen sur des probabilités, sur des *on dit*, on m'assure, d'après ce que je crois ou ce qu'on me rapporte !

J'ai constaté encore, contrairement à vos assertions, que l'insouciance des populations et les projets criminels du parti révolutionnaire ont seuls empêché que la Constitution ne fût mise en vigueur après deux essais infructueux. Si vous n'étiez pas encore entièrement éclairé touchant ces circonstances, j'appelle votre attention sur les révélations faites par un membre du parti révolutionnaire, Guillaume Pepe, dans les *Mémoires* où il avoue formellement que le projet des meneurs était de transformer la nouvelle Chambre en assemblée constituante et de déclarer la déchéance du Roi. Donc, Ferdinand n'est pas juré.

Vos calomnies contre le clergé et l'instruction élémentaire donnée sous son patronage, sont tout aussi dénuées de fondement que vos récriminations contre le roi et ses ministres.

Tel sont cependant les éléments sur lesquels vous avez rédigé l'acte d'accusation formidable lancé contre le gouvernement des Deux-Siciles ! Vous n'avez pas une pièce de conviction à produire, pas un seul témoin à présenter ; vous n'articulez pas un fait grave que vous ayez vu et attesté, et vous osez cependant écrire, en parlant de ce gouvernement : "C'est la négation de Dieu érigée en système de gouvernement ;" "vous les vices forment ses attributs ;" "il récompense l'assassinat ;" "il emploie des monstres et des esclaves pour rendre la justice ;" "il est le plus grand violeur des lois, le plus grand malfaiteur du pays ;" "ses actes sont un outrage contre la religion, la civilisation et l'humanité..." Entendit-on jamais porter d'aussi infâmes accusations contre un gouvernement dont le chef, s'il a fait des fautes, n'a péché que par trop de clémence ? Un homme d'Etat a-t-il jamais commis un acte de démission que puisse être comparé à celui qui vous a gagné les ardeentes sympathies du parti socialiste !

Vous semblez vous-même, en contemplant votre œuvre, avoir été effrayé de son aspect et de ses conséquences. Vous semblez reculer d'épouvante devant la production monstrueuse sortie de vos mains, et, cherchant sans doute à rassurer votre conscience, vous avez écrit le *post-scriptum* qui forme votre seconde Lettre, et où vous infirmez vos premières assertions :

"En lisant, dites-vous, et en pesant de nouveau les termes de la première Lettre que j'ai adressée à Votre seigneurie, je leur trouve une chaleur qui peut prêter à la critique... J'y aperçois une grande variété d'allégations qui excitent l'horreur et l'indignation des uns, l'incrédulité des autres, et la surprise du plus grand nombre... Je dois avouer, quand aux allégations les plus fortes, qu'il m'a été impossible de vérifier avec précision leurs détails... Je persiste cependant à croire que la peinture générale n'est pas trop chargée... Mon principal objet maintenant est de soutenir LA PROBABILITÉ GÉ-

NERALE de mes assertions... Quant au nombre des prisonniers et à l'état des prisons en lui-même, ce ne sont que des points secondaires."

Votre acte d'accusation ne repose donc plus que sur des probabilités, sur des allégations dont il vous a été impossible de vérifier les détails ? C'est votre propre témoignage qui me vient en aide pour le réduire à sa juste valeur ; ce sont vos mains qui le déchirent !

Je compte, à mon tour, sur votre indulgence pour excuser la chaleur des termes dont je me suis quelquefois servi, en vous voyant incriminer d'une manière si formelle et si révoltante, quand vous ne pouvez vous autoriser que de probabilités et de tellement vagues et suspectes, que la bonne foi vous eût fait un devoir de les repousser avec dédain.

Puissent vos propres aveux achever d'éclairer l'opinion, qui, revenue de sa première surprise, vous demande déjà un compte sévère de votre inqualifiable témérité.

On s'est vivement étonné dans le monde politique du concours que lord Aberdeen a semblé vous prêter. Serait-il réellement le complice de vos calomnies ?

Je suis heureux d'apprendre qu'il n'en est rien. C'est sans son assentiment que votre pamphlet a été livré au public. Vous lui avez, selon l'expression vulgaire, *forcé la main* en associant son nom à votre œuvre, et les amis du noble lord n'ont pas tardé à apprendre de lui-même qu'il repousse toute connivence avec la publication des Lettres à son adresse. Pour le public, qui n'est pas initié aux confidences de lord Aberdeen, il ne sera passans intérêt de raconter comment les choses se sont passées.

Le noble comte, en recevant vos révélations, s'opposa à ce qu'elles fussent publiées, et s'empressa d'écrire à Naples et à Vienne pour avoir des renseignements sur leur caractère. Les réponses furent quelque temps arriver. Votre patience s'épuisait ; votre première Lettre était imprimée. Il ne vous manquait plus que l'adhésion de votre ami pour la rendre publique. Lord Palmerston, qui vous pressait, vous donnait l'assurance que ni le marquis Fortunato ni le prince de Schwartzenberg ne répondraient d'une manière satisfaisante. Le chef du *Foreign-Office* tenait évidemment beaucoup à ce que l'opinion fût saisie de la question avant la séparation du Parlement.

Vous vous décidâtes alors à faire paraître votre Lettre, sans l'aveu de lord Aberdeen, qui reçut, peu de jours après, des dépêches de nature à lui faire regretter cette précipitation. Le tour était joué ! La presse révolutionnaire s'empara de votre travail, se l'appropriant et l'accueillait par les bruyants applaudissements qui retentissent encore à nos oreilles. Ce genre de succès rendit plus vifs les regrets de lord Aberdeen, qui, aujourd'hui, est *désolé* de l'impression produite par votre Lettre, et surtout du parti que les démagogues en ont tiré dans tous les Etats de l'Europe. En prétendant servir la cause de l'humanité, vous n'avez servi que celle de l'anarchie. On comprend qu'un homme d'Etat, dans la position de lord Aberdeen, ait été *désolé* du rôle que vous lui avez fait jouer. Il a su vous en exprimer hautement sa douleur, tout en ménageant les liens d'amitié qui vous unissent, et c'est en vue de calmer sa susceptibilité si justement offensée que vous lui avez adressé votre *Seconde Lettre*, où vous déclarez formellement : "J'ai livré ma première lettre à la presse ; mais je désire qu'il soit clairement entendu que je suis SEUL responsable de cet acte."

(A continuer.)

FRIBERTON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie.
C. D. V.

PROLOGUE.

(Suite.)

En ce moment, un bruit lointain se fit entendre, et à l'extrémité de l'allée qui conduisait au château apparurent des lumières errantes.

On s'est inquiété de mon absence, dit Jeanne en posant une de ses mains sur le bras de Georges ; on vient au devant de moi ; mon pauvre ami, il faut nous quitter.

Déjà !... déjà !... dit celui-ci d'une voix douloureuse ; qu'ils sont cruels !... Tout mon cœur reste auprès de vous.

Les lumières se rapprochaient et déjà on entendait le bruit des voix.

Ami, continua Jeanne d'une voix basse, comme si elle eût craint que ces paroles pussent déjà arriver jusqu'à ceux qui la cherchaient, quoiqu'il arrive, j'en ai en moi, c'est la volonté de Dieu qui nous réunit, il n'est pas au pouvoir des hommes de nous séparer. Tous les soirs je suis cette allée pour retourner au château ; si quelque grand malheur nous menaçait... vous voyez cet arbre... creusé par le milieu ; j'y déposerai un petit papier... alors... vous m'attendrez... Georges... jusqu'à ce que je vinsse...

Oni... oui... murmura le proscrit... Partez... j'ai peur pour vous... et adieu !... adieu !...

Adieu !... répéta-t-elle doucement.

Mais déjà Georges s'était élancé dans l'obscurité et avait disparu.

Alors Mlle. De Savernay se dirigea lentement vers ceux qui venaient à sa recherche. Aussitôt qu'elle fut rentrée au château, elle monta à sa chambre et fit dire à son frère qu'étant très souffrante, il lui était impossible de descendre au salon.

Henri comprit bien que ce devait être pour ne pas se trouver avec M. le comte de Chavanne, et il se rendit aussitôt chez sa sœur :

Jeanne, lui dit-il, M. le Comte de Chavanne, quoiqu'il ait fait venir, ne va pas tarder à arriver ; votre absence ce soir aurait plus d'importance que vous ne le supposez ; ce serait une injure à la fois et pour lui et pour moi. Je vous en prie, ne fut-ce que pour un quart-d'heure, descendez au salon.

No puis-je être malade sans que ce soit une injure pour M. De Chavanne et pour vous ? répondit Jeanne.

Mais cette maladie n'est pas assez grave pour vous empêcher de faire ce que je vous demande.

Tenez, mon frère, touchez mes mains, sont-elles assez brûlantes ? Touchez mon front ; vous y sentirez le feu de la fièvre.

Dites plutôt que vous ne voulez pas voir M. De Chavanne, s'écria Henry d'une voix dont l'expression pleine de colère était mal contenue.

Eh ! bien ! oui ! répondit Jeanne avec autant de calme que son frère avait mis d'empêtement, c'est parce que je suis malade, et parce que je ne veux pas voir M. De Chavanne.

Vous oubliez, Jeanne, je vous le répète encore, que je suis le chef de famille, et que seul, j'ai le droit de commander et de vouloir.

Au nom du ciel, mon frère, ne me parlez pas ainsi ; je souffre réellement, je suis hors d'état de le supporter. Excusez-moi, je vous en supplie, auprès de M. De Chavanne ; c'est une grâce que je vous demande.

Ma sœur !... ma sœur !... dit Henri après un instant de silence, que t'ai-je donc fait pour que tu manques ainsi de confiance en moi ? Je l'aime pourtant bien, Jeanne.

Les yeux de la jeune fille se remplirent de larmes ; elle voulut parler, mais ses lèvres s'agitèrent et elle se mit à sangloter.

Henri s'inclina sur elle et la baisa au front. Et moi aussi, je l'aime, Henri ; je l'aime, mon frère, dit la jeune fille.

Puis, prenant les deux mains du jeune homme avec un mouvement brusque de subite résolution.

Tu le veux !... je vais tout te dire ; aussi bien, il y a de secrets qui vous rongent quand on les garde en soi. Ecoute-moi donc.

Elle attacha sur son frère sa vue que la fièvre rendait ardente :

— Ecoute-moi donc, reprit-elle une seconde fois d'une voix frémissante, et en s'arrêtant presque à chaque syllabe, tant l'émotion qu'elle voulait contenir la suffoquait... Il y a six ans, lorsque tous nous madaissaient, nous repoussâmes... lorsque la haine, la malédiction et la mort s'attachaient à nous... confiée à l'affection de l'excellent Dupuis dont le dévouement a causé la perte... je passais pour sa nièce, et lui, tu le sais, pour un des plus farouches républicains de son quartier ; mais alors... mon frère, ma vie était un long deuil et une épouvante de chaque jour ; j'ai bien souffert, va... j'ai bien pleuré ; car j'avais rarement des nouvelles de notre père, et jamais des tiennes.

— Pauvre sœur !... murmura à demi voix Henri, dont le cœur se brisait à ce souvenir cruel.

— Un homme, un de ces hommes, purs au fond de leur conscience, mais qu'égarait un fatal aveuglement, et qui se croyaient les missionnaires de la liberté, venait chaque jour dire ses pensées et ouvrir son âme à la nièce du citoyen Grachus.

Le marquis De Savernay fronça le sourcil.

Jeanne avait levé les yeux sur lui, et, comme elle hésitait à continuer le récit :

— Je vous écoute, dit froidement Henri, dont le visage avait pris une expression de dureté et de sécheresse indolente.

La jeune fille sentit son courage l'abandonner et tout son cœur se glaça ; cependant elle ne pouvait plus se taire :

— Eh ! bien oui ! reprit-elle en serrant sa poitrine de ses deux mains comme pour en comprimer l'oppression, vous ne comprendrez jamais ce que cet homme a montré de dévouement inaltérable, d'affection sans bornes à cette pauvre jeune fille ; c'est à elle qu'il venait rendre compte chaque jour des hésitations de son âme, des doutes et des tremblements de son cœur. Il y a des choses qui ne se racontent pas mais qui se ressentent. Oh ! qu'il était timide et tremblant, suppliant et résigné, quand il me demandait, les mains jointes, d'être le seul rayon de lumière qui éclairait sa vie ; car, je vous le jure, son âme, à lui, n'était pas souillée et flétrie ; il croyait combattre.

Jeanne, en parlant s'animait, et Henry, immobile, la levait dédaigneusement plissée, la regardait en silence. On eût dit une statue de marbre.

Comme ébloui par ses souvenirs qui se pressaient en foule, Jeanne mit la main devant ses yeux et resta quelques secondes sans parler.

— Continuez donc, Jeanne ! s'écria-t-il tout à coup d'une voix comprimée, en frappant du pied, je vous ai dit que je vous écoutais. Oh !

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 10 OCTOBRE 1851.

PREMIERE PAGE:—Lettre au Right Hon. W. E. Gladstone, Membre du Parlement Britannique, par Jules GONDON, (Suite.)

FEUILLETON:—LE MONTAGNARD ou LES DEUX REPUBLICAINS:—1793—1848.—Seconde partie, 1848—(Suite.)

Chronique Religieuse.

AMERIQUE.

CANADA.

Mutations Ecclesiastiques du Diocèse de Montréal pour l'année 1851.

- M. I. Gravel, Evêché
C. Aubry, Petit Séminaire de St.-Thérèse.
J. Gratot, do do do
H. A. Verreau, do do do
H. Millier, Séminaire de St. Hyacinthe.
F. Bourgeault, Collège de l'Assomption.
F. A. Jacques, Collège de Chambly.
A. O. Groux, curé à B. Alphonse.
P. J. Crozier, St. Charles.
C. Marsolais, St. Clément.
D. J. Brennan, Ste. Sophie.
J. M. Chevigny, St. Henri de Mascouche.
G. Huberdeau, St. Athanase.
N. Lavallée, Isle Bizard.
J. E. Leblond, Rivière-des-Prairies.
J. B. Champagneux, St. Augustin.
M. Piette, St. Bruno et Ste. Julie.
D. Maréchal, Kidder.
Y. Clément, Ste. Julienne et St. Callixte.
P. C. Dubé, Desserv. St. Martin.
E. H. Hicks, ass. C. Longueuil.
A. Thibaudier, M. St. Jean.
W. Fitzgerald, do Dunham.
F. Refour, do Milton.
E. Thériault, Vic. à St. Athanase.
L. Prévost, St. Jérôme.
U. Dupont, St. Amé.
A. Désorcy, St. Césaire.
L. H. J. Branelle, St. Clément.
C. Loranger, St. Hugues.
L. Martel, St. Vences.
A. Toupin, Verchères.
U. C. Lusier, Bistritindie.
U. Archambault, St. Clément.
J. Seguin, Vaudreuil.
G. L. Chevrefils, St. Rém.
J. Brisette, Chamblay.
A. Brail, à St. Damase.
F. X. Desèves, à St. Polycarpe.
F. Ancé, à St. Eustache.
O. S. Piquet, à Hospice St. Joseph.
E. C. Fabre, à Sorel.

On lit dans le Journal de Québec de mardi: Hier, ont eu lieu les obsèques de feu le Révérend Messire McMAHON, pasteur de l'église de Saint-Patrice, au milieu d'une foule immense dans laquelle toutes les nationalités, tous les rangs, toutes les dénominations religieuses étaient confondus.

"Le convoi funèbre s'est mis en marche dans l'ordre suivant: Les élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes et les enfants des autres écoles, Le clergé, Les médecins du défunt,

Les porteurs du Poêle. Les porteurs du Poêle.

Les Parents, Le comité de régie de l'église de Saint-Patrice, Les marguilliers de la paroisse Notre-Dame de Québec,

La corporation de Québec, Les magistrats, Les chefs des départements militaires, Les avocats, Les notaires, Les médecins,

La société de Saint-Vincent-de-Paul, Les troupes, La police, Les citoyens—8 de front.

"Après avoir parcouru les rues Saint-Stanislas, Sainte-Anne, du Trésor, Buade, la Fabrique, Saint-Jean, du Palais et Sainte-Hélène, la procession funèbre entra dans l'église de Saint-Patrice. En signe de respect pour la mémoire du respectable défunt, tous les magasins et boutiques étaient fermés.

"La messe chantée par Sa Grandeur Monseigneur de Tloa a été suivie de l'éloge funèbre du défunt prononcé par Messire Kerrigan. Aussitôt après les cérémonies usitées, le corps a été inhumé dans l'église de Saint-Patrice, où un monument, nous dit-on, doit être élevé par les irlandais catholiques de cette cité et de ses environs, à la mémoire de leur pasteur regretté."

Le Canadien ajoute sur le même sujet: "Le corps, suivi d'une foule immense, composée de citoyens de toutes les origines, les classes et les croyances religieuses, a été porté depuis la résidence du défunt, par les rues Saint-Stanislas, Sainte-Anne, du Trésor, de la Fabrique, Saint-Jean, du Palais et Sainte-Hélène jusqu'à l'église de Saint-Patrice où les funérailles ont eu lieu. Dans toutes les rues où le convoi a passé, tous les magasins étaient fermés sans distinction d'origine ou de religion."

Nous empruntons au Canadien la Notice Nécrologique suivante sur feu le Révérend P. McMahon:

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

Vendredi, à 5 heures du matin, est décédé, après une longue maladie, le révérend PATRICK McMAHON, chapelain de l'église St.-Patrice, en cette ville.

Né à Abbeylix, Queen's County, en Irlande, le 24 août 1780, il fit ses cours d'études classiques au collège de Carlow. En 1813 il vint en Canada, et fut nommé professeur au collège de St.-Hyacinthe, où il fit ses études théologiques. Ordonné prêtre le 6 octobre 1822, il fut placé comme vicaire à la cure de Québec. La mission importante de St.-John du Nouveau-Brunswick étant devenue vacante en 1825, Mgr Plessis, alors évêque de Québec, crut devoir la confier aux soins de M. McMahon, dont il avait déjà apprécié le mérite et la capacité. Les vifs regrets que manifestèrent les citoyens de cette ville, lorsqu'en 1828 M. McMahon s'éloigna d'eux pour reprendre le soin de son ancienne congrégation à Québec, prouvent combien, dans le court espace de trois ans, il avait su gagner leur confiance et leur attachement.

En 1828, la population catholique irlandaise, quoique déjà nombreuse à Québec, ne possédait pas d'église. Dès son arrivée, le zélé pasteur résolut de procurer à son troupeau un lieu où il pût se réunir convenablement pour accomplir ses devoirs religieux. Grâce à son énergie et à sa constance, grâce aussi à la bonne volonté et à la générosité de ses ouailles, la belle église de Saint-Patrice s'éleva au centre de Québec; et, en 1833, il eut le bonheur d'y voir une nombreuse et florissante congrégation, qui depuis lors a été confiée à ses soins, et n'a cessé de lui témoigner son respect et sa reconnaissance.

Doué d'un talent remarquable pour la parole, et de beaucoup d'énergie de caractère, M. McMahon a conservé jusqu'à la fin une grande influence sur son peuple, au service duquel il s'était entièrement dévoué.

Requiescat in pace.

M. McMahon était membre de la société ecclésiastique de Saint-Michel et de celle des trois messes.

ETAT DE WISCONSIN.

On sait que les catholiques de Bourhonnais, la plupart canadiens, s'occupent de l'érection d'une église. Dans le florissant Etat de Wisconsin, les progrès de notre foi donnent les plus belles espérances pour l'avenir. Bien des conversions au catholicisme y ont eu lieu. La ville de Kenosha en est surtout un exemple et nous ne parlerons en ce moment que d'elle.

Kenosha, primitivement appelée Southport, a reçu de la législature d'Etat le nom qu'elle porte aujourd'hui comme chef-lieu du comté de Kenosha. La ville est agréablement située près du lac Michigan dont elle domine l'étendue. Le pays environnant est pittoresque et plaît au voyageur par la beauté des aspects qu'il y découvre. La ville est distante de trente-cinq milles de Milwaukee et de cinquante-cinq milles de Chicago; sa population est d'environ 6,000 habitants. Une église solide en briques—de 74 pieds sur 39—dans le style gothique, fait honneur au zèle des catholiques anglais qui l'ont construite, et qui sont placés sous la direction spirituelle du

Rév. M. McPaul, dont la sollicitude pour le salut des âmes et le progrès de la foi,—dit un correspondant du Freeman's Journal,—est remarquable. Grâce aux efforts de cet excellent pasteur, il a pu, avec l'aide des membres de son troupeau, fonder une maison des Sœurs de Ste. Brigitte, qui forment une branche de la communauté des Sœurs du couvent de Mount-Rath, en Irlande. Déjà ces Religieuses ont fait un bien immense parmi les femmes catholiques de St. Marc. On s'attend à voir aussi s'établir dans le diocèse une école des Frères des Ecoles Chrétiennes. Par ce moyen les chefs de familles pourront procurer à leurs enfants une éducation catholique.

La portion allemande des catholiques de Kenosha voit se passer en ce moment la construction d'une église qui sera bientôt achevée. Ce temple aura 60 pieds de profondeur sur 33 de large, et l'architecture en sera gothique. Le Rév. M. Rohrl est à la tête de cette congrégation, et ses administrés lui portent un vif attachement.

MEXIQUE.

Mgr Clément, ancien évêque de Macerata, a renoncé à ce titre pour aller remplir les fonctions de nonce apostolique au Mexique. C'est la première nomination régulière qui aura été établie dans l'Amérique, et l'établissement d'une légation apostolique dans le continent américain est un fait digne de remarque et qui, nous l'espérons du moins, de grands résultats. Jusqu'à présent il n'y avait eu que des missions temporaires et provisoires, dans le moment où le besoin, s'en faisait le plus sentir. C'est ainsi que, l'année dernière, si l'on s'en souvient, Mgr Berlioz envoyé par le Saint-Père, comme visiteur apostolique, dans l'Amérique méridionale, et il y continua encore l'exercice de son zèle. Nous savons que l'envoyé du Saint-Siège a été accueilli partout avec respect et empressement, avec joie, et que sa mission porte d'heureux fruits. Il est probable même que l'un de ces fruits est précisément l'envoi du nouveau nonce qui va résider au Mexique, et que cet exemple sera suivi par d'autres pays. Il est hors de doute que la présence permanente et régulière d'un représentant du Saint-Siège au milieu de ces populations si profondément catholiques, malgré le relâchement des mœurs amené par les révolutions, exercera la plus salutaire influence sur le clergé, sur le Gouvernement et sur les populations, et qu'elle contribuera puissamment à raviver la foi et l'attachement à la sainte Eglise de Rome, mère et maîtresse de toutes les églises. C'est pour cela que nous désirons voir se multiplier sur la terre américaine les légations et les nonciatures apostoliques.

MUSIQUE SACRÉE.

On lit dans une feuille belge: "Depuis quelques années, on s'occupe beaucoup, dans un certain public musical, de l'Antiphonaire de saint Grégoire le grand, qu'on regardait avec raison comme la source la plus pure des mélodies sacrées. Or, on sait que la copie autographe du saint Pontife, longtemps conservée à Rome, s'est perdue il y a déjà plusieurs siècles. Le monument le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous est un chant grégorien, c'est le manuscrit de Saint-Gall, apporté dans cette abbaye vers l'an 790, environ deux siècles après le pontificat de saint Grégoire, et qui est une copie exacte de l'autographe, mais très imparfaitement copiée dans la Ville-Episcopo. Jusqu'à ce moment, quoique dans le monde, était demeuré renfermé dans la bibliothèque du vieux monastère, et c'est à peine si l'empereur d'Autriche avait pu, en 1827, en obtenir un fac-similé pour sa bibliothèque de Vienne."

"C'est ce même manuscrit qui, dans des circonstances providentielles, nous a remis entre les mains, et dont nous annonçons aujourd'hui la reproduction intégrale et parfaitement conforme à l'original. Tout le monde pourra désormais étudier, non plus dans quelques fragments insignifiants, mais dans un ensemble de 132 pages, ce mystérieux système de notation, dont l'explication doit amener la réforme si désirable des chants liturgiques. Chacun pourra constater désormais jusqu'à quel point nos éditions modernes ont conservé la phrase grégorienne."

"La publication seule de ce monument suffirait, nous aimons à le croire, pour attirer l'attention des artistes distingués, des savants archéologues et historiens, de MM. les Directeurs des séminaires et surtout de Nos Seigneurs les Evêques qui désireraient remonter aux véritables sources des mélodies grégoriennes; mais nous Pravons entrepris de recherches qui, ce nous semble, en augmentent encore l'importance."

"Avant tout, il fallait démontrer l'authenticité du manuscrit de Saint-Gall. Tel est l'objet d'une dissertation préliminaire assez étendue, qui, par les curieux détails historiques qu'elle renferme, par les planches et les pièces justificatives dont elle est accompagnée, est peut-être de nature à répandre quelque jour sur ces graves questions."

"Nous avons ensuite à donner la méthode qu'il faut suivre pour utiliser ce monument. C'est le but que nous

nous sommes proposé dans une seconde dissertation, placée à la fin du volume. Là nous essayons de faire voir que l'unique moyen de retrouver le chant grégorien est de CONFRONTER ENSEMBLE LES MANUSCRITS DES DIFFÉRENTS SIÈCLES ET DES DIFFÉRENTS PAYS. C'est ce qui résulte évidemment d'un fait incontestable, à savoir: QUE LES NOTES N'ONT JAMAIS DE VALEUR TONALE PRÉCISE, ET QU'ON NE PUT JAMAIS, PAR LEUR MOYEN, APPRENDRE UN AIR QUELCONQUE SANS LE SECOURS D'UN MATRE QUI LE SUT PAR CŒUR."

"Nous donnons ensuite dans le plus grand détail et avec précision la valeur de chaque signe musical, et de toutes les significations qui déterminent le caractère, le mouvement et le rythme de la phrase musicale. Enfin, ce travail est suivi de divers tableaux numériques plus ou moins anciens, inédits jusqu'à ce jour, et d'une application détaillée de notre méthode de confrontation, faite au Répons-Graduel de Noël: Viderunt, etc. Dans cette étude comparée de divers tonneaux, on voit comment la phrase grégorienne, d'abord si suave, si mélodieuse et si bien cadencée, s'est insensiblement corrompue, jusqu'à disparaître à peu près complètement dans le lourd et fastidieux plain-chant des temps modernes."

"Voilà en peu de mots, et avec toute la clarté que permet une courte analyse, quel est l'ouvrage que nous présentons au public. Il est le fruit de longs voyages et de laborieuses recherches. Nous aimons à nous persuader qu'il peut être de quelque utilité pour hâter une solide restauration des mélodies sacrées. C'est l'unique vœu que nous formons en ce moment et la seule récompense que nous attendons de ces premiers travaux."

"Collège de Bruglette (Belgique), le 29 juin 1851, fête des Apôtres saint Pierre et saint Paul."

CORRESPONDANCE.

Charité de la Mère Gamelin.

Monsieur le Rédacteur,

La Mère Gamelin entra dans la carrière des œuvres de charité, par un acte de dévouement qui mérite d'être rapporté ici. Son digne époux, étant sur son lit de mort, lui fit un legs précieux qu'elle reçut avec plus de reconnaissance que celui de la petite fortune, dont il la faisait héritière. Ce charitable Bourgeois avait comme adopté un imbécille, fils d'une pauvre veuve sans ressource. Sur le point de mourir il recommanda à sa charitable épouse de continuer pour lui, et pour son amour, les soins qu'il avait portés à cet être si disgracié de la nature. De pareilles recommandations sont toujours comprises par des cœurs généreux et compatissants, tel qu'était celui de Mme. Gamelin. Elle promit donc de bon cœur et tint parole.

Toutefois ce dut être un fardeau bien embarrassant que cet imbécille, qui n'avait reçu de la Providence d'autre avantage que celui de faire mériter les âmes grandes et généreuses, qui savent contempler, dans le plus malheureux, l'Homme-Dieu qui s'est assujéti à toutes les misères humaines. Ceux qui ont vu ce pauvre être attendri que rien n'était plus habitant aux yeux de la nature. Il était complètement idiot; ne pouvait faire œuvre de ses dix doigts, et n'articulait que quelques sons confus, qui prouvaient clairement qu'il n'y avait rien d'organisé dans cet être dépourvu de raison. Mme. Gamelin oublia qu'elle était jeune, et qu'elle pouvait, après qu'elle aurait satisfait aux convenances du veuvage, se remarier dans d'aimables sociétés. Ses nombreuses années s'y attendaient; car elle en faisait les délices.

Ses affections les plus naturelles furent pour ce fils adoptif. Elle le logea dans la maison du jardin, et pour qu'il ne lui manquât rien, elle associa à ses soins la mère même de ce pauvre enfant. On peut dire que ce fut là comme le grain de sénévé, qui en ce peu d'années est devenu un grand arbre sur lequel, comme on l'a déjà vu, reposent 5 vieillards vétéranaires, 110 vieilles infirmes, 36 pauvres petits orphelins, 95 pauvres petites orphelines, et 700 filles de toute condition qui reçoivent l'instruction. Et pour subvenir à ces œuvres et à d'autres, dont on parlera ailleurs, 50 Vierges se sont abritées sous cet arbre déjà si beau, afin de se nourrir de ses fruits délicieux qui donnent la vie.

Ce fut à cette première Ecole que Mme. Gamelin étudia les grandes leçons de la charité. L'expérience, dans cette étude, est le meilleur livre. Aussi apprit-elle en peu de temps ce qu'il y a de bonheur à se sacrifier pour le Dieu des pauvres. Elle avait eu devant elle les joies des soirées et parties de plaisir. Elle comparait la vie de ces faux plaisirs avec les joies si pures et si vraies de la charité, elle n'hésita plus à être pour toujours toute à Dieu et aux pauvres.

Elle puisa dans ses rapports continuels avec cette pauvre veuve et son enfant imberbe une tendresse maternelle pour les malheureux. Il était aisé de comprendre son bonheur, dans l'exercice de la charité, à la joie qu'elle ressentait, quand elle se trouvait au milieu de ces vieillards. Il faisait beau de la voir dans les salles, entourée de ses bonnes vieilles dont l'air serein et riant annonçait assez qu'en présence de leur Mère, elles obtenaient leurs souffrances. Ayant eu le bonheur d'assister moi-même assez souvent à ce spectacle attendrissant, je ne puis refuser ici à la bienheureuse mémoire de la Mère Gamelin le témoignage de mes profondes émotions. Elles sont toutes restées gravées au fond de mon âme; et aujourd'hui qu'elle n'est plus, elles se réveillent plus vives que jamais. Car il n'est pas des saintes actions comme des joies mondaines. Celles-ci se mêlent nécessairement à la poussière du tombeau; celles-là au contraire sortent, à la mort, toutes lumineuses, du sein des ténébreux où les tenait cachés la sainte humilité, et c'est pour vivre éternellement.

Je termine la chronique de ce fait mémorable, en recueillant un des souvenirs qui m'en restent c'est que cette pauvre imbécille, par une Providence bien admirable, eut dans ses derniers jours l'usage de la parole, assez pour louer Dieu, et dire à cette bonne Mère qu'il allait mourir, et qu'il la remerciait de ses soins charitables. C'est un de ces doux moments de récompense qui paient bien des années de sacrifices. C'en fut un pour le bon cœur de la Mère Gamelin. Je révéle ici ce que peut-être elle n'a jamais dit à personne autre que moi. Puissent toutes les langues raconter les merveilles de la charité! Puissent tous les cœurs s'embraser de ses saintes aurores!

UN CHRONIQUEUR.

Montréal, le 9 octobre 1851.

Le Père Mathew était encore à New-York au dernières dates. A la suggestion de M. Clay, une souscription sur une grande échelle a été ouverte dans cette capitale en faveur du révérend apôtre de la Tempérance. Il a reçu les visites d'un très grand nombre de dames et de messieurs impressionnés de répondre à l'appel bienveillant de M. Clay. Un seul donateur, M. W. W. Corcoran, de Washington, a fait tenir pour sa part une traite de 500 dollars, et M. Collins, propriétaire d'une ligne de vapeurs transatlantiques, a offert au Missionnaire ainsi qu'à ses secrétaires le passage gratuit sur son Pan de ses steamers. A New-York on ne compte point sur la législature pour venir au secours de certaines positions ultérieures et on n'y blâme ni sans doute pas la législature de son initiative en une telle occurrence. Ce libéralisme fait le plus grand honneur aux habitants d'une grande ville où elle se pratique.

Le révérend Père Mathew doit s'embarquer le 25 du courant à New-York pour l'Irlande, sur un des bâtiments de la ligne Collins.

Un assez grand nombre de banques américaines figurent sur le bilan des faillites récentes aux Etats-Unis. Les Commercial Bank, People's Bank et Bank of Salisbury ont vu pendre leurs paiements. Ces nouvelles ont jeté ici quelque défaveur sur le papier-monnaie de nos voisins.

Le prix du bois de chauffage à Montréal déjà très-élevé, menace de devenir exorbitant pour l'hiver qui approche. Grâce à l'avidité des accapareurs, le besoin de cet article indispensable n'a mené plus pour la classe pauvre seulement un contingent d'embarras et de misère; le cri général fait voir assez que les classes ouvrières en apparence les moins nécessiteuses souffrent beaucoup elles-mêmes de la gêne produite par le monopole qui s'exerce au milieu de nous en levant la tête. L'étable, achetée par quelques-uns au prix de 13s à 14s par corde, en automne, a renchéri l'hiver dernier jusqu'à un montant de six ou sept piastres. Le rédacteur du Herald dit avoir payé cette semaine cinq piastres la corde une quantité d'étable mesurant trois pieds et comprenant trente cordes. Ceci n'est

Henri!... oh! mon frère!... reprit-elle avec une expression de douloureux reproche.

Henri tourna la tête de son côté: —Je vous écoute; dit-il de la même voix, et mon père aussi.

—Eh! bien! mon père, continua Jeanne en levant ses deux mains vers le ciel, c'est à vous que je m'adresse, jugez-moi, mon père!... Ne pouvant le faire, je voulais l'éloigner. C'était impossible! Et je sentais chaque jour entrer en moi un trouble indéfinissable. Ah! tu ne sais pas, toi, Henri, tu ne sauras jamais ce qu'une pauvre fille que la fatalité poursuit, qu'entourent chaque heure de sa vie des paroles de haine et de malédiction, épuisée par les larmes, brisée par la souffrance, peut éprouver de bonheur immense et de reconnaissance infinie à se sentir aimée ainsi, aimée dans son isolement, aimée dans son martyre, et à s'appuyer sans crainte, sans méfiance, sur un de ces dévouements qui portent la voix de votre cœur. Dans le même moment on frappa à la porte. Jeanne tressailla.

Qui est là? dit Henri d'une voix brusque. La porte s'entrebâilla:

—M. le comte De Chavanne vient d'arriver à l'instant; il attend M. le Marquis au salon.

Henri se redressa et passa d'un mouvement rapide une de ses mains sur son front, baigné d'une sueur de fièvre.

—Dites à M. De Chavanne que je suis auprès de ma sœur qui est extrêmement souffrante; présentez-lui mes excuses; dans quelques instants, s'il veut bien m'attendre, je le rejoindrai au salon.

La porte se referma. Il y eut alors un long moment de silence.

Mlle De Savernay reprit d'une voix lente: Quand j'ai été arrêtée, condamnée, que lui importait la haine attachée à mon nom d'aristocrate? les dangers qu'il bravait, la mort qui pouvait le frapper! Je le vis en prison dans ma prison, pâle, les yeux remplis de larmes et me disant: "Qu'importent les jours qui me restent à vivre, je veux vous sauver!" Et c'est moi?... cet homme?... interrompit Henri qui s'était levé et marchait à grands pas dans la chambre.

—C'est Georges.

—Georges le conventionnel!... Georges l'ami de Robespierre, de St. Just, l'inséparable de ce misérable Oubric!

—Georges que j'aime, mon frère.

—Où est-il?... où est-il?...

—Qu'importe où il soit? Je l'aime et jamais je ne porterai le nom d'un autre.

—Vous êtes folle! s'écria Henri, dont le visage était ainsi blanc que celui d'un fantôme. Je vous ai écoutée, Jeanne; à votre tour écoutez-moi. Dans la société on a des devoirs à remplir; ces devoirs sont quelquefois des sacrifices, mais nul n'a le droit de s'y soustraire. Je vous parle froidement, vous le voyez, et sans calme: L'honneur d'une maison, la pureté intacte d'un nom sans tâche depuis des siècles sont des fardeaux légers aux âmes nobles et grandes; je ne viens pas ici vous demander compte de votre cœur; je ne viens pas appuyer sur lui et le briser par des paroles dures et sévères; mais je vous dis, Jeanne De Savernay, que votre nom, que

le respect dû à la tombe de votre père, que tout, enfin, vous fait un devoir d'oublier.

—Dieu me fait un devoir de ne pas abandonner le malheureux qui souffre et qui n'a plus que moi sur la terre.

—C'est-à-dire que tu veux faire entrer le déshonneur dans notre famille; c'est-à-dire que tu veux allier le nom des Savernay à celui d'un terroriste, d'un de ces êtres maudits qui ont assassiné le roi et converti le sang toute la France!... Jeanne, regarde moi, tu es folle!

La jeune fille était immobile et silencieuse.

—Tu ne me réponds pas!... mais que veux-tu? que prétends-tu?... Sais-tu qu'il vaudrait mieux que tu fusses morte sous la main du bourreau!... voyons, ma sœur, que l'en supplie, reviens à toi; ce que tu veux est impossible; ce serait monstrueux!...

Vous m'avez dit, mon frère, murmura Jeanne, que vous vouliez me parler froidement et sans colère.

—Pardonne-moi, dit Henri; pardonne-moi. Et il tendit la main à sa sœur.

—Ne me tendez pas la main, dit celle-ci, pour n'être pas forcée de me la retirer tout-à-l'heure avec indignation.

Mlle De Savernay s'était levée; et son visage, d'abord abattu et livide, reprit l'animation, de la vie; et il y avait dans toute sa personne si fière, si malade, quelque chose de soudainement énergique, de résolu; ses yeux avaient des regards qui semblaient comme les ailes d'un ange monter jusqu'au ciel.

—Ce que vous venez de me dire, mon frère, je me le suis dit chaque jour, à chaque heure,

que de fois, ici, dans cette même chambre, j'ai prié les mains jointes et le cœur navré!

Que de fois, brisée par la douleur, j'ai appelé mon père! Si j'y a des devoirs qu'il faut remplir, Henri, il y a aussi des lâchetés qu'il ne faut jamais commettre, et Dieu dans sa volonté a fait des existences fatales. Déjà ce fardeau cruel de l'honneur d'un nom, du juste orgueil d'une race ancienne, a fait couler le sang d'un infortuné. Aujourd'hui un proscrire me tend la main!...

Il est donc ici, interrompit Henri avec un violent éclat de voix.

—C'est moi, continua Jeanne, je ne la repousserai pas, ce malheureux sans consolation sur la terre, je lui ai donné ma vie; que le monde me condamne, mon âme m'absout; mais je l'aime, entendez-vous, je l'aime!... Vous voyez bien que je ne puis pas être l'épouse du Comte De Chavanne.

—Vous l'entendez!... vous l'entendez, mon père!... s'écria le marquis en levant ses deux bras au-dessus de sa tête.

—Epargnez-moi, Henri, toute parole de colère et de mépris; je suis résolu, je suis résigné.

—Résolu, n'est-ce pas, à flétrir notre famille par une union indigne? résolue à appeler le mépris de tous sur une race jusqu'à nous honorée et pure, pour que l'on dise: la fille du marquis De Savernay s'est jetée dans les bras d'un assassin de son père!... Tache au front, tache au blason!

Jeanne n'avait pas fait un mouvement. Henri s'approcha d'elle:

—Il en est temps encore, Jeanne, ouvrez les

yeux aveuglés, écoutez la voix de la raison, ne vous pas par un faux point d'honneur la vie à l'isolement et au remords; toi, à qui tant de souffrances, tant de persécutions ont donné une auréole de martyre, ô ma sœur, n'arrache pas de ton front cette auréole, ne la soules pas à tes pieds!... Tu ne réponds pas!

—Je vous ai dit, mon frère, tout ce que j'avais à vous dire.

Henri la saisit violemment par le bras.

—Prends garde, fille impie, sœur coupable!... Ne crains-tu pas que toute mon affection se change en haine et en mépris! Mais moi, moi aussi, je suis résolu à ne pas souffrir ce déshonneur!

Henri, ne parlez pas si haut, se contenta de dire Jeanne, les fenêtres du salon sont au-dessus de celles-ci, et le comte De Chavanne peut vous entendre.

Jeanne dit-il, d'une voix qu'il essayait en vain de rendre calme et posée, j'espère que la nuit vous portera conseil et vous rendra la raison avec le sentiment de votre honneur et de votre dignité; j'espère que Mlle De Savernay comprendra qu'il y a des obstacles infranchissables contre lesquels celui qui se heurte vient toujours se briser; j'espère que son âme se réveillera de sa léthargie et qu'elle parlera à son cœur. Demain, je viendrai prendre votre réponse; et selon ce qu'elle sera, vous direz mes dernières résolutions.

(A continuer.)

point un fait isolé, une nouvelle, mais une vieille histoire dont chaque saison rigoureuse, ou à peu près, amène la répétition dans notre ville.

Si les renseignements que nous fournit à ce sujet le *Sheelbook Gazette* sont exacts, ils méritent certainement l'attention de tous les intéressés.

Un ami de Montréal nous écrit que les bois mesurant quatre pieds se vendent 20s la corde à cette ville, et que les déblais de cet article s'efforcent de le maintenir à ce prix pendant l'hiver.

Le général de génie Vaillant, qui s'est fait tant d'honneur en dirigeant, il y a deux ans, les travaux du siège de Rome, a été chargé cette année de l'inspection des troupes de son arme.

COMTE DE BELLECHASSE.—On annonce que le Dr. Fortier de St. Germain et M. Narisse Fancher, avocat, résidant à St. Michel, vont briguer les suffrages des électeurs de ce comté.

COMTE DE DORCHESTER.—Nous voyons qu'il s'agit de proposer à l'honorable E. P. Taché d'accepter la candidature de ce comté; proposition, dit le *Canadien*, qui paraît être bien accueillie.

COMTE DE KENT.—Une convention de délégués a résolu d'offrir la candidature à M. G. Brown en opposition à M. Malcolm Cameron, qui paraît avoir toutes les chances de son côté.

COMTE D'OXFORD.—On s'attend à la réélection de M. Hincks.

L'opinion qui semble s'accréditer en quelques localités de la campagne en faveur des candidats résistants, ne saurait être tranchée d'une manière absolue; autrement, elle deviendrait une absurdité.

Il est à croire que cette mesquine distinction ne prescrira pas contre la règle autrement plus convenable de regarder avant tout aux qualifications personnelles du candidat, sans à discuter ensuite le point tout à fait secondaire de la résidence.

Comme l'opinion, au reste, doit être libre en cette matière, nous insérerions avec plaisir deux longs écrits qui nous sont adressés de la campagne sur ce même sujet, si les auteurs voulaient auparavant nous communiquer leurs noms.

Une dépêche télégraphique de New-York annonce l'arrivée du Humboldt à la date du 8. Elle ne communique aucun fait de grande importance.

La nouvelle de la défaite de l'armée d'invasion à Cuba avait été accueillie avec satisfaction par les journaux de Londres. Au Palais de Cristal, l'affluence a été de plus en plus nombreuse à mesure qu'approchait l'époque de la clôture de l'Exposition.

Nouvelles de Rome.

Nouvelle conspiration découverte.—Réparations au Fort Saint-Ange.—L'armée d'occupation à Rome.—Bénéficiaire.

Les derniers avis de la ville éternelle vont jusqu'au 4 septembre.

La police a opéré une saisie importante de fusils, de pistolets, de tromblons et autres armes à feu, ainsi qu'un grand nombre de sabres et de pistolets, chez un nommé de Pasqualis, fils d'un ancien commandant des troupes républicaines, maintenant en exil, et connu lui-même pour l'exaltation de ses idées démocratiques.

d'armes a vivement impressionné les amis de l'ordre. On s'est demandé à quoi avait servi le dernier désarmement ordonné par l'autorité française, sinon à enlever aux gens honnêtes et paisibles leurs moyens de défense et à les livrer sans armes et sans appui à leurs féroces ennemis.

L'inspection générale de l'armée d'occupation est en train de se faire depuis plusieurs semaines. C'est M. le général de division Krémayol qui a dirigé l'infanterie, et nous croyons pouvoir dire qu'il n'a eu que des éloges à en donner.

Le général de génie Vaillant, qui s'est fait tant d'honneur en dirigeant, il y a deux ans, les travaux du siège de Rome, a été chargé cette année de l'inspection des troupes de son arme. Il avait, en outre, la mission, et c'était le but principal de son voyage, d'inspecter le casernement de toutes les troupes et les travaux exécutés au fort Saint-Ange.

L'armée française d'occupation se compose des forces suivantes: Le 13^e et le 21^e léger; le 32^e et le 36^e de ligne; le 7^e des chasseurs à pied, le 11^e dragons, quatre batteries d'artillerie, une compagnie de génie et une compagnie de train des équipages.

On a commencé dans la basilique de Saint-Pierre les préparatifs d'une cérémonie toujours assez rare, et qui n'a pas encore été célébrée sous le pontificat de Pie IX, d'une bénédiction. Le dimanche 21, le Vénérable Claver, de la Société de Jésus, dont le procès est arrivé à son terme, ainsi que nous l'annonçons dans le temps, sera solennellement placé sur les autels.

Le roi de Naples et M. Gladstone.—Les Etats Romains et Sa Sainteté Pie IX.

Tandis que la diatribe envenimée de l'homme d'état anglais parcourt l'Europe; tandis qu'elle infiltre au cœur des populations le poison de la calomnie sous le voile de l'affirmation honnête et consciencieuse, la diplomatie partout s'en indigne; il n'y a eu qu'un cri de réprobation à ce sujet dans toutes les chancelleries.

D'un autre côté, le *Journal officiel des Deux-Siciles* annonce que le gouvernement napolitain va adresser au cabinet anglais une réfutation, basée sur des documents authentiques, des lettres de M. Gladstone.

On écrit de Naples que le roi a institué une commission chargée de procéder à la réforme des prisons du royaume. Le roi a fait prier divers membres du corps diplomatique de suivre les travaux de cette commission et de visiter les prisons avec elle, afin de s'assurer par eux-mêmes de la vérité sur les allégations contenues dans les écrits publiés récemment.

La position du Saint-Père est identiquement celle du roi de Naples aux yeux des journaux démocratiques de Paris et du Piémont (1). Le *Journal de Rome (Giornale di Roma)* réclame au nom du pape au sujet de l'un d'eux:

"Un journal français, la *Presse*, aime beaucoup à s'occuper de Rome et des Etats pontificaux. Il est malheureusement possédé d'un tel sentiment d'hostilité contre ce gouvernement, qu'il en est aveuglé et ne sait plus où il met le pied. Réfléchissons-nous ses calomnies? Ce serait faire une œuvre inutile et perdre le temps. Un journal qui fait parler dans les antichambres du Pape un Cardinal absent de Rome depuis deux ans, qui assure avec aplomb que tel autre Cardinal est allé à Vienne, a été envoyé à Vienne, tandis que le Cardinal n'a pas quitté les Etats pontificaux; un journal qui désigne comme ayant principalement conseillé ce voyage le ministre d'une grande puissance absent de Rome depuis plus d'un an; un journal qui rève qu'un général autrichien a eu une conférence avec le Saint-Père à Castelgandolfo; un journal qui attribue la conduite

(1) Le Canada n'a-t-il pas aussi le *Globe*, le *Montreal Witness* etc., des fidèles de ceux-ci!

la plus humiliante à un autre général, son compatriote, et qui lui fait perdre toute la splendeur de sa mission, en oubliant les sentiments généreux manifestés par la nation qui l'emploie et par la conduite du général lui-même; un journal qui transforme un honorable militaire en un vil geôlier; un journal qui cherche à accablér aux yeux des lecteurs faciles une prétendue scission, un plan mensonger de changement d'armées, pour pouvoir ainsi pécher en can trouble, en excitant les soupçons, en entretenant la défiance; ce journal, enfin, qui imagine grossièrement cent autres épisodes romanesques pour dénigrer le gouvernement pontifical, pour l'attaquer de mille manières iniques, ne méritent pas l'honneur d'une réponse et ne valent pas la peine qu'on le récite.

FAITS DIVERS.

Une cantatrice d'origine irlandaise, Catherine Hayes, attire en ce moment sur elle l'attention du monde musical de New-York. A cette même époque en 1850, Jenny Lind se produisit sur le même théâtre de nombreux lauriers. Aujourd'hui reléguée dans la petite ville de Buffalo, c'est à peine si l'on parle d'elle.

Un désastreux incendie a dernièrement réduit en cendres de nombreuses maisons à Buffalo. Jenny Lind, avec cette spontanéité qui la caractérise pour les œuvres charitables, s'est empressée d'offrir un concert au bénéfice de ceux sur lesquels sont retombées les pertes causées par ce sinistre.

LA MORSURE D'UN SERPENT A SONNETTES.—Un journal de Philadelphie rapporte qu'au commencement de septembre un citoyen de l'endroit, William Lovatt, fut mordu par un serpent à sonnettes qu'il gardait dans sa maison comme un objet de curiosité.

NOUVEAUX A LA SCIENCE.—On lit dans un journal de Paris du 17 septembre: M. C. Duméril, le vénérable doyen des professeurs du Jardin des Plantes, où il fait chaque année son cours des *animaux reptiles*, se promenait vendredi dans la forêt de Senart. Ayant aperçu une vipère dont la grosseur lui semblait appartenir à une espèce nouvelle dans nos climats, le savant professeur la prit résolument avec la main, comptant la tuer en lui brisant l'épine dorsale.

On vante avec raison l'intrépidité du soldat qui se fait tuer sur la brèche le jour du combat; le savant qui brave la mort dans l'intérêt de la science, n'est-il pas aussi héroïque?

L'instruction relative à l'affaire dite du complot de Paris est poursuivie avec beaucoup d'activité par M. Dehain, juge d'instruction, qui en a été chargé dès le début. On sait que dans les deux premiers jours cent soixante-dix-huit arrestations ont été opérées dans divers quartiers de Paris. La plupart des prévenus ont été conduits à la prison Mazas, où, après avoir été régulièrement interrogés, soixante-seize d'entre eux, dont soixante-douze étrangers et quatre Français, ont été mis définitivement en liberté.

Parmi ceux qui ont été conduits au dépôt de la Préfecture de police, onze ont été également relaxés après la même formalité; de sorte que le nombre total des mises en liberté s'éleva jusqu'à ce jour à quatre-vingt-sept.

Un étranger nommé Reinniger, signalé comme l'un des chefs, et contre lequel un mandat d'arrêt avait été décerné, avait pris la fuite et était parvenu à passer la frontière et gagner Myneque, où il s'était réfugié. Découvert dans cette ville, il vient d'être arrêté par l'autorité locale, qui le recherchait, à ce

qu'il paraît, pour un fait de même nature déferé à sa juridiction.

L'Assemblée Nationale ajoute: "D'après ce qui transpire des révélations faites, des agents habiles seraient parvenus à saisir, à Londres même, les correspondances entre les comités directeurs et les révolutionnaires de France, et ces correspondances ne laisseraient pas le moindre doute sur le projet bien arrêté d'un appel aux armées de toutes les forces de la démagogie. On aurait saisi en même temps un projet de Constitution nouvelle pour la société dont le principe fondamental serait l'abolition de tous les liens, de tous les rapports hiérarchiques de la société actuelle."

La mort, une mort obscure et chrétienne, vient d'enlever Louise Leroux, actrice du théâtre de la Gaîté. Louise Leroux s'était retirée depuis quatre mois à Auteuil, chez le docteur Spindler, où elle s'est vue lentement mourir. Les plus célèbres actrices, comme les plus humbles, venaient tour à tour s'installer à ce chevet où la mort allait descendre.

L'illusion n'était pas possible: la mort arrivait à grands pas! Louise Leroux, qui avait toujours conservé ses idées religieuses, voulait faire venir un prêtre, mais s'exagérant, comme Madeleine, son indignité, elle n'osait espérer un pardon que, déjà, Dieu avait accordé à ses souffrances. Ce fut une lettre de Virginie Déjazet qui la décida à implorer le secours de la religion.

Si une fausse honte ne l'eût retenue encore, disait Virginie Déjazet à Louise Leroux, il y a longtemps que je me serais jetée dans les bras de la religion. Crois-moi, fais prier le vénérable curé d'Auteuil de venir te voir: tu l'en trouveras bien. Quand l'esprit est tranquille et que l'âme espère, le corps se ranime et se fortifie. Répète-toi, ma bonne Louise, une circonstance dont tu m'as souvent parlé depuis. Il y a dix-huit mois de cela: toutes deux nous étions agenouillées dans une église; ce que nous voyions, ce que nous entendions, ce qui frappait nos sens et nos regards, étaient un monde, un langage, un spectacle absolument nouveaux pour nous.

La correspondance de *Canadien* au prochain numéro: Naissance. En cette ville, le 6 du courant, la dame de E. H. Merrill, marchand, a mis au monde un fils. Décès. En cette ville le 7 courant, Janvier Auguste Lacroix, âgé de 43 ans.

En cette ville, le 6 du courant, la dame de E. H. Merrill, marchand, a mis au monde un fils. Décès. En cette ville le 7 courant, Janvier Auguste Lacroix, âgé de 43 ans.

ANNONCES.

NECTOR L. LANGEVIN. AVOCAT. Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, demandes de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc.

INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

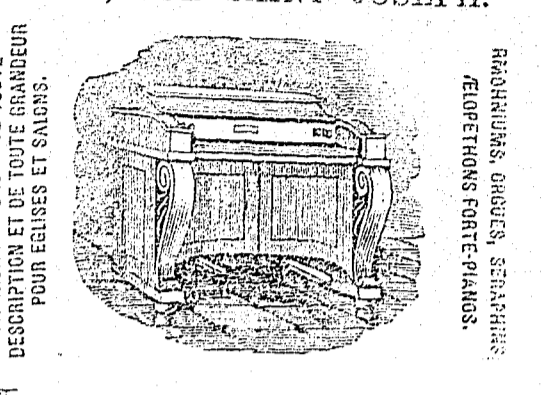
INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

INSTITUT-CANADIEN. Conformité à une résolution adoptée dans l'Institut-Canadien, à la séance du ONZE Septembre courant, une séance extraordinaire est convoquée pour MARDI le QUATORZE du mois d'Octobre prochain.

JOSEPH T. DORVAL, MAITRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 4^e maison de Peneigoune Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANS, entreprend toute ESPECE D'OUVRIAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur patronage.

SAMUEL R. WARREN, No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



Les particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments de genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'économie des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de continuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des ORGUES et des FORTE-PIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'Europe.

AVIS AUX INSTITUTEURS. Les MEMBRES du BUREAU des EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ECOLE de Pévèche le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se procurer un diplôme.

INSTITUT-CANADIEN. CONCOURS LITTERAIRE. RÈGLEMENTS. I.—A DATER D'AUJOURD'HUI, 1^{er} mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays.

II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851.—Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque.

III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles pensent le plus digne d'être couronné.

IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'Octobre 1851.

V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI.—Le prix destiné par M. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné.

IX.—Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

P. G. PAPINEAU, S. C. I. C. Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS. UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BLAIRFRANÇOIS. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre., Curé. Blairfr., le 1^{er} septembre 1851.

AVIS. UN MAITRE d'ECOLE, sachant bien le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, et muni de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à St. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à M. LEROUX, curé du lieu. Montréal, 4 Juillet 1851.

FOURNAISE PROWSONIENNE.

Ainsi appelée du nom de son auteur, M. PROWSE, cette invention se recommande par des qualités spéciales et uniques qui lui assurent la supériorité sur les modes ordinaires de chauffage, pour les édifices publics et les familles. La FOURNAISE PROWSONIENNE suffit aux besoins culinaires les plus variés; en hiver elle chauffe les demeures par un système qui réunit à la commodité l'avantage de produire la chaleur à tous les degrés, et celui de la communiquer par des conduits latents (*aires chaudes*) à toutes leurs parties; en été, l'application d'un appareil simple (*summer apparatus*) en procurant une concentration de la chaleur, nécessite l'usage d'un feu modéré et a pour effet une grande épargne de combustible. L'eau chaude pour les bains peut être distribuée par toute l'habitation. Le résultat qu'obtient la FOURNAISE PROWSONIENNE est à la fois une économie de temps et d'argent.

La MAISON DE PROVIDENCE ainsi que l'ÉVÊCHÉ de Montréal, outre un nombre considérable de particuliers, l'ont adoptée, et ces divers essais ont parfaitement réalisés les avantages anticipés sur les recommandations qui précèdent.



A AIRES CHAUDES.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez

J. M. LAMOTHE, Libraire

COLLEGE JOLIETTE.

Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit:

1ère. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.

2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3ème. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4ème. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.

5ème. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.

6ème. Année.—Cours latin.—Compositions et discours etc.

Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.

La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

| | |
|-------------------------------|---------|
| Enseignement et logement. | £ s. d. |
| Piano. | 3 0 0 |
| Musique. | 3 0 0 |
| Les autres instruments. | 1 10 0 |
| Dessin. | 0 5 0 |
| Abonnement à la bibliothèque. | 0 2 0 |

CHAMPAGNEUR, Ptre.
Industrie, le 1 septembre 1851.

DR. GLOBENSKY,

Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91.
Montréal, le 19 septembre 1851.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

OU
RECUEIL DE CHANT GREGOIRE

A l'usage des Eglises du Canada,

CONTENANT :

LES MESSES DU GRADUEL, tous les HYMNES et PROSES, les HYMNES et ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS du PROCESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX avec toutes les différentes FINALES; la MESSE des MORTS à prose DIES IRE et le LIBERA, tels que les donne le Processional, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Évêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le sousigné a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Eglises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de £3, dont le tiers payable d'avance. Les souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Évêché de Montréal.

J. B. LABELLE,

Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal.
Montréal, 10 Mai 1851.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égal à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

PEINTURES HUILES, ETC.

Le sousigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSÉS et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspection, faubourg, des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

NICHEL MOSES.
Montréal, 13 Mai 1851.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2EME EDITION.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE :

La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de règle, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

Le volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est des plus solides, et pourra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QU'IL POSSIBLE.
P. GENDRON,
Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel.
Montréal, 5 Août, 1851.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

LIVRES POUR RÉCOMPENSES, PRIX, ETC.
Le sousigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à reliures ornées, en or, etc. contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires. Il en disposera à des prix très réduits.

J. BTE. ROLLAND.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le sousigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à

FRANÇOIS LÉCUYER,
Organiste.

AUX INSTITUTEURS.

On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP DE SHREVEPORT, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.
S'adresser au Missionnaire du lieu
Montréal, 18 Juillet 1851.

LIVRES

NOUVEAUX.

Le sousigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

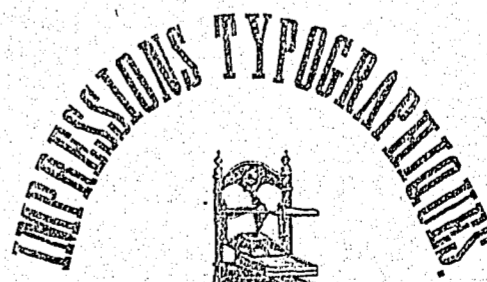
Il invite Messrs. les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

—AUSSI—

Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapelets, médailles, croix, parfumerie, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 20 Mai, 1851.



ON imprime à cet établissement :

LIVRES,
ADRESSES,
CARTES DE VISITE,
INVITATIONS,
CIRCULAIRES,
ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères nets et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.
S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux.
Montréal, le 25 février 1851.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Lacombe, No. 2.
Montréal, 20 Juin 1851.

J. J. E. BIBAUD,

AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37.

Montréal, 24 Juin 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0
On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.
Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.
L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er juillet, et se paie d'avance, par semestre.
Une gratuité de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES :

| | |
|---|--------|
| Six lignes et au-dessous, 1re insertion. | £0 2 0 |
| Chaque insertion subséquente. | 0 0 7 |
| Dix lignes et au-dessous, 1re insertion. | 0 3 6 |
| Chaque insertion subséquente. | 0 0 11 |
| Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne. | 0 0 4 |
| Chaque insertion subséquente, par ligne. | 0 0 1 |

On traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.
Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire,
TROIS-RIVIÈRES, Val. Guillet, écr., N. P.
QUÉBEC, . . . L. Gill, Ptre., V.
STE. ANNE, . . . M. F. Pilote, Ptre. Direct.
RIVIERE DU LOUP, M. L. Barilieu.
ST. ATHANASE, M. J. Ducier.

REDACTEUR : F. M. DEROME, AVOCAT, Coin des rues Mignonne et St. Denis.
IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE : JOSEPH RIVET, près de l'Évêché, Montréal.